

Tain infos



Magazine de l'information municipale • Tain l'Hermitage • Printemps - Été 2010 • n° 14

Antennes-relais

Rayonnement 20 fois inférieur au seuil d'exposition le plus faible

En réponse à une question orale du groupe d'opposition sur les risques éventuellement ou théoriquement encourus par la présence d'antennes-relais dans le clocher de l'église, le Maire a annoncé en réunion de conseil municipal du 14 décembre 2009 qu'une prestation de mesures des champs électromagnétiques avait été commandée à un cabinet indépendant, AExpertise, dont il a naturellement remis une copie du rapport aux élus du groupe « Bien vivre ensemble à Tain l'Hermitage ».

Gilbert Bouchet a souligné que le champ électrique total mesuré est de 1,38 V/m, soit 20,29 fois inférieur au seuil limite d'exposition le plus faible (28 V/m). Les seuils limites d'exposition du décret d'application sont donc strictement respectés, et bien au-delà.

Cette enquête confirme le souci constant de la Municipalité de préserver la santé des Tainois en général et des enfants en particulier, puisque l'une des antennes est située à proximité d'un établissement scolaire.

Si les résultats avaient fait apparaître le moindre doute quant à une possible nocivité, le Maire n'aurait pas hésité une seconde à la faire déplacer.

